

Urbia

Les Cahiers du développement urbain durable

Urbanisme végétal et agriurbanisme



© Photographie : Marianne Thomann, mai 2009



Observatoire universitaire
de la Ville et du
Développement durable

Numéro 8 - juin 2009

Aménager les relations entre la ville et l'agriculture. De nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche « agriurbaniste »

Roland Vidal, Ingénieur chargé de recherche et d'enseignement

André Fleury, Professeur émérite d'agriculture périurbaine

Ecole nationale supérieure du paysage de
Versailles
ENSP, Laboratoire de recherche (LAREP)

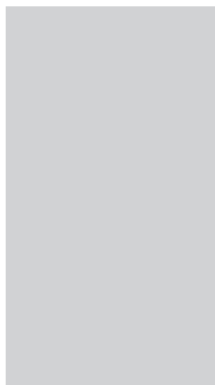
Courriels :
r.vidal@versailles.ecole-paysage.fr
a.fleury@versailles.ecole-paysage.fr

Résumé :

La rencontre entre la ville en expansion et les espaces agricoles qui l'entourent peine encore à trouver les formes de projets territoriaux qui lui correspondent. La confusion entre nature et agriculture et le refus de la modernité agricole qui imprègnent de nombreux projets, rendent difficile l'interconnexion des deux mondes. Depuis une trentaine d'année pourtant, l'évolution des schémas directeurs d'une région comme l'Ile-de-France montre que de réels progrès sont accomplis. Mais l'accent trop souvent porté sur des territoires d'exception brouille encore une lecture globale de la réalité agricole face à la réalité de l'étalement urbain.

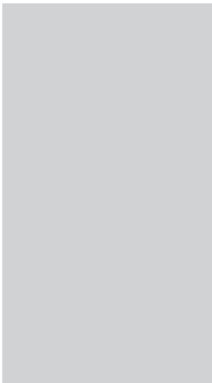
Mots-clés :

Périurbanisation, projet de territoire, agriurbanisme.



Les espaces périurbains se sont constitués dans l'histoire avec la rencontre entre deux formes de territoires : celle de la ville, qui s'étend selon ses propres logiques d'habitation, d'activités économiques et de transport, et celle des espaces qui l'entourent, qu'ils soient agricoles, forestiers ou naturels, et qui suivent aussi leurs propres logiques spatiales.

Pendant longtemps, les extensions urbaines se sont faites sans grand souci des espaces qu'elles occupaient, en dehors de quelques sites à haute valeur patrimoniale. L'espace ouvert, en lui-même, ne représentait pas une valeur spatiale importante du fait qu'il semblait pouvoir être consommé sans limites. Sa déstructuration sous l'effet de la pression urbaine pouvait engendrer des conflits, mais ceux-ci se soldaient tout au plus par des accords accompagnés de clauses d'indemnisation ou de processus de restauration économique, sans réelle réflexion à l'échelle des territoires concernés.



La notion d'espace ouvert ne prend sens qu'à partir du moment où l'étalement urbain menace d'en faire une composante en voie de raréfaction. Il est alors perçu comme un élément nécessaire à l'habitabilité urbaine, et les projets à l'échelle du territoire de la ville changent de nature. Ces « villes vertes émergentes » correspondent alors aux formes évolutives pressenties, il y a dix ans, par Geneviève Dubois-Taine et Yves Chalas [1997].

Ce qui change, tout d'abord, c'est l'échelle à laquelle les politiques territoriales doivent être conçues. Les découpages administratifs ne correspondent plus à la réalité des territoires vécus d'aujourd'hui. La ville et son expansion doivent être repensées en tenant compte de l'ensemble des espaces concernés.

S'agissant de l'agriculture, les fonctions de l'économie agro-alimentaire doivent être reconsidérées pour répondre aussi aux nouvelles attentes issues de la proximité urbaine, tout en garantissant les conditions spatiales qui permettent le fonctionnement technique et économique des exploitations.

Ces recompositions territoriales nécessitent des compétences spécifiques qui ne relèvent explicitement ni de l'urbanisme, ni de

l'agronomie, ni même du paysage ou de la géographie, mais d'une interconnexion entre ces diverses disciplines. C'est cette nouvelle figure professionnelle, trans-disciplinaire par nature, que nous proposons d'appeler « agriurbaniste ».

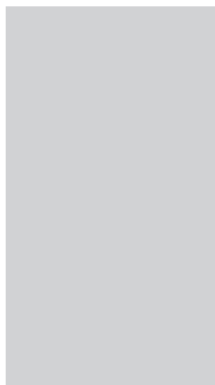
De l'échelle de la ville à l'échelle de la région urbaine

Les limites de la réglementation

Si les outils de planification permettent de fixer les grandes orientations de l'aménagement du territoire, ils ne permettent pas de garantir le maintien des espaces à l'échelle locale lorsque les conditions de leur fonctionnalité ne sont pas assurées. Cette évidence est apparue rapidement avec l'abandon progressif des espaces agricoles déstructurés par l'expansion urbaine et dont le résultat était l'enfrichement. Celui-ci, s'il permettait une reprise des dynamiques écosystémiques d'abord perçue comme un retour de la nature, s'est avéré aussi générateur de zones de non-droit, refuges d'activités asociales considérées comme indésirables et nécessitant la mise en place d'un contrôle territorial.

En Ile-de-France, la question s'est posée dans les années 1970. Alors que le schéma directeur de 1965 organisait l'expansion de la Région Parisienne selon des logiques strictement urbaines, celui de 1976 introduit une limite de discontinuité entre espace urbain et espace rural et avance la notion de « zone naturelle d'équilibre ». Si la dimension économique de l'agriculture est encore absente, la notion d'« équilibre » évoque au moins la volonté de prendre en compte un espace intermédiaire dont les spécificités étaient jusqu'alors ignorées.

Avec le schéma directeur de 1994, cet espace intermédiaire donne naissance à la notion de « ceinture verte », définie cette fois comme une composante paysagère destinée à répondre aux besoins de la population urbaine. Ceux-ci s'expriment alors en termes d'espaces ouverts dont on attend une amélioration de la qualité du cadre de



vie et sur lesquels s'exercent des activités à caractère essentiellement récréatif, associées à des attentes environnementales et secondairement alimentaires.

Mais ces espaces, lorsqu'ils sont le lieu d'activités agricoles, restent fragiles tant que des mesures d'accompagnement ne sont pas mises en place pour soutenir une économie agricole marginalisée par les infrastructures de la ville et par sa pression foncière. Trop vastes pour être pris en charge en tant qu'espaces verts, ils s'avèrent souvent trop petits et trop morcelés pour rester économiquement viables. C'est ce que tente de corriger aujourd'hui le nouveau schéma directeur de la région en encourageant de nouveaux projets territoriaux.

Une redéfinition des territoires

Dans les politiques publiques françaises, la notion de territoire recouvre essentiellement celle des découpages administratifs qui sont, le plus souvent, hérités d'une histoire ancienne. La répartition de la population et de ses activités économiques ayant considérablement changé depuis le 19^e siècle, les frontières territoriales sont souvent inadaptées aux réalités vécues et à leurs évolutions. Des initiatives ont été prises dans différentes villes de France pour dépasser cette contradiction entre la rigidité qui caractérise les limites administratives — difficiles, voire impossibles, à modifier — et le mouvement continu qui caractérise le vécu territorial. C'est ainsi qu'apparaissent progressivement des documents d'urbanisme innovants, conçus à l'échelle des aires urbaines et laissant davantage d'autonomie à des projets établis sur la base d'initiatives locales.

Une expression de cette autonomie est apparue dans la ceinture verte francilienne après 1995, quand des élus locaux ont su manifester leur capacité d'organisation en inventant ce qui a été bientôt qualifié de « programme agriurbain », dans lequel l'agriculture participe à la gouvernance locale et contribue à une meilleure habitabilité. Ces projets sont maintenant intégrés dans le récent schéma directeur de la région Ile-de-France [SDRIF, 2008], tandis qu'une autre forme de territoire, plus ancienne, occupe une place

importante dans la couronne extérieure de la ceinture verte : le Parc naturel régional (PNR).

Les PNR ont initialement été conçus pour maintenir et promouvoir un patrimoine naturel et culturel considéré comme exceptionnel. Ils ont été imaginés principalement pour redynamiser des territoires menacés par la déprise agricole et se sont trouvés par principe à grande distance des villes, le monde urbain n'étant pas concerné *a priori*. En Ile-de-France, les premiers PNR ont été initiés par des associations de défense de la nature et des paysages et ont concerné des sites où s'était développée de longue date une pratique de la villégiature. Ce fut notamment le cas du premier, celui de la Haute Vallée de Chevreuse. La déprise agricole ne menaçant pas la région francilienne, dont les terres comptent parmi les meilleures d'Europe, l'attention a été portée sur les vallées humides où l'agriculture était certes en déprise mais surtout menacée par l'urbanisation. Les agriculteurs des plateaux, les plus productifs, ne se sont guère sentis concernés dans un premier temps, jusqu'à ce que l'évolution de la politique des parcs leur donne une place plus importante, notamment avec la création du deuxième parc, celui du Vexin Français, dont ils ont été parmi les premiers partenaires.

Les projets agriurbains et les parcs naturels régionaux ont ainsi constitué, dans l'aire urbaine francilienne, des manifestations de cette nécessaire recomposition territoriale dans laquelle les initiatives locales et la réalité contemporaine du vécu économique et social priment sur les limites administratives antérieures. La « ceinture verte » prend ainsi place dans un projet global, à l'échelle d'une région comme l'Ile-de-France, qui est aussi celle de nombreuses villes d'Europe et du monde.

Nature et agriculture dans la ceinture verte

La campagne

Le désir de campagne est aussi ancien que la pratique de la villégiature (de l'Italien *villeggiatura*), qui désignait déjà dans l'Italie

de la Renaissance un séjour dans une « maison de campagne », elle-même inspirée de la *villa* de l'Antiquité romaine. Cette façon citadine d'implanter sa résidence, permanente ou temporaire, au sein des paysages agricoles, a déterminé depuis longtemps ce que l'on peut considérer comme les prémises de la multifonctionnalité de l'agriculture. Celle-ci compose, avec la nature, le paysage rural qui sera valorisé, notamment, par les peintres paysagistes. A cette époque, la distinction entre nature et agriculture importe peu : les villégiateurs, issus des classes aisées, sont peu nombreux et leur présence ne perturbe guère le fonctionnement des espaces dont ils attendent surtout des aménités paysagères.

Mais ces pratiques élitistes vont fortement nourrir le désir d'espaces ouverts qui va se développer et se généraliser avec l'industrialisation de la ville du 19^e siècle et le développement des transports. La « campagne » désirée par les citadins va ainsi être synonyme d'un espace que l'on attend d'admirer sans trop chercher à le comprendre, alors même que le développement urbain commence à en compromettre la survie.

Le rejet de l'agriculture moderne

Les premières mesures réglementaires visant à protéger les espaces non urbanisés des régions urbaines concernent explicitement la « nature », concept assez flou essentiellement défini par opposition à l'espace urbain et à celui occupé par ses infrastructures industrielles ou de transport. Les documents d'urbanisme distinguent alors les zones urbaines, « zones U », des zones naturelles, « zones N », sans grandes nuances entre les différents types d'espaces qui les composent.

L'agriculture est alors assimilée à la nature, et les agriculteurs qui s'en éloignent ostensiblement du fait de la modernité de leurs modes de production sont qualifiés de « productivistes », tandis que le désir d'une « agriculture naturelle » apparaît de plus en plus dans les attentes sociales, malgré la contradiction évidente que porte cette expression. Cette position, largement véhiculée par la distribution agroalimentaire, apparaît pour les agriculteurs comme une négation de leur activité professionnelle puisque celle-

ci consiste précisément à cultiver des espèces végétales, ou à élever des espèces animales, qui ne sont pas celles que la nature aurait produites par elle-même. Qu'ils soient « bio » ou non, les agriculteurs ne sont pas des chasseurs-cueilleurs, et c'est bien en cela qu'ils ont permis le développement de toutes les civilisations du monde.

La reconnaissance de l'agriculture comme une activité économique, qui a connu la même modernisation que toutes les autres activités humaines, n'apparaît clairement, en Ile-de-France, que dans le tout dernier schéma directeur, le SDRIF 2008. Celui-ci reconnaît que la planification régionale doit prendre en compte les besoins fonctionnels de l'agriculture, à l'échelle qui est la sienne aujourd'hui, si l'on veut qu'elle continue à trouver sa place dans l'économie actuelle. Les agrosystèmes sont enfin pris en compte au même titre que les écosystèmes, qui avaient trouvé avec l'émergence de l'écologie du paysage (années 1980) les outils et le vocabulaire permettant d'inscrire les besoins spatiaux de la nature dans les documents de planification (avec la notion de corridor par exemple).

Un marché agricole globalisé

Depuis que l'évolution des transports et des modes de conservation a émancipé l'agroalimentaire des contraintes de proximité, les lieux de production sont spatialement dissociés des lieux de consommation. Une simple logique économique conduit, dès lors que le chemin de fer permet de déplacer les denrées rapidement, à choisir les types de cultures en fonction de la nature des sols et des climats et donc à recomposer les paysages agricoles de sorte à en optimiser la productivité.

C'est ainsi que la première région viticole de France, l'Ile-de-France, voit disparaître ses vignobles dès la fin du 19^e siècle, alors qu'elle voit, corollairement, se renforcer sa vocation céréalière à laquelle les sols limoneux des plateaux conviennent particulièrement bien. L'arboriculture fruitière, l'élevage ovin (encore dominant il y a cent cinquante ans), suivent le même déclin. Le maraîchage résiste plus longtemps du fait de la grande fragilité d'un certain nombre de

produits, comme les laitues, mais il se délocalise quand même, d'abord en s'éloignant de son ancienne ceinture horticole pour suivre les premières lignes du réseau ferré, puis en se développant préférentiellement dans des régions peu éloignées comme la Vallée de la Loire, où les sols et les climats lui conviennent mieux. L'agriculture s'inscrit dès lors dans un marché global, en même temps qu'elle se modernise de sorte à répondre à la demande alimentaire d'une population mondiale multipliée par quatre en cent ans.

Cette évolution suit évidemment une logique économique, mais il ne faudrait pas oublier, comme le font certains discours, qu'elle répond aussi à une logique environnementale : maintenir des cultures à faible rendement c'est aussi consommer davantage d'énergie pour la même quantité de denrées produites.

Le désir d'une agriculture locale

Mais l'agriculture doit aussi répondre à de nouvelles attentes citadines qui relèvent d'une tout autre logique. Le désir de campagne se double en effet d'une certaine nostalgie qui conduit des citoyens à rechercher une alimentation de proximité sans toujours bien en mesurer le réel impact environnemental. On l'observe d'une façon flagrante avec le succès croissant des ventes sur place et des cueillettes à la ferme, souvent associées à une idée en vogue de comportement « éco-citoyen », alors qu'elles constituent certainement la forme la plus polluante de distribution alimentaire : on consomme beaucoup plus de pétrole en déplaçant les consommateurs vers les fermes qu'en déplaçant les produits agricoles vers les villes.

L'évolution de ces nouvelles demandes correspond aussi à un grand décalage entre les discours et la réalité des comportements des consommateurs. Ce qui est attendu, en fait, c'est la présence d'une agriculture de proximité capable de répondre à des besoins récréatifs et à des désirs paysagers, tandis que les statistiques sur la consommation montrent que les produits formatés de l'industrie agroalimentaire et la grande distribution sont toujours de plus en plus attractifs.

Face à cette situation, les agriculteurs répondent à ces nouvelles demandes, qui constituent pour eux des formes de diversification dont ils ont parfois besoin pour résister à la pression urbaine, mais ne se font guère d'illusion quant à l'explosion annoncée de ces « filières courtes ». Le maraîchage occupe aujourd'hui 1,6 % de la surface agricole francilienne, alors que les grandes cultures céréalières en occupent 95 %. Quelle que soit la réalité des évolutions futures, elles ne sont pas près de bouleverser le paysage agricole francilien.

Plus attentifs aux marchés qu'aux discours, les agriculteurs comprennent peut-être aussi que les premiers concernent la masse de la population française, celle qui se tourne aujourd'hui vers le *hard-discount* alimentaire, alors que les seconds concernent une population minoritaire, celle qui a les moyens d'acheter des produits plus chers.¹

Les « locavores »² ont certainement raison lorsqu'ils dénoncent l'arrivée sur les marchés des pays riches de produits frais (bio, par exemple), transportés en avion-cargo et issus de pays lointains où la main d'œuvre est beaucoup moins chère. Il y a là une injustice planétaire, un gaspillage d'énergie et une aggravation de la pollution qui sont contraires aux principes du développement durable. Mais lorsque ces idées généreuses conduisent à concevoir des projets d'urbanisme qui inventent une agriculture de proximité en imaginant que les habitants vont aller tout naturellement y faire leurs courses en rentrant du travail, on condamne les agriculteurs qui voudraient bien s'y prêter à un échec économique certain.

- 1 La part du *hard discount* dans les modes d'approvisionnement alimentaire est celle qui progresse le plus actuellement (elle est passée de 9 à 15 % en un an). Dans le même temps, « les Français sont de moins en moins nombreux à être prêts à payer plus cher pour des critères de qualité » tandis que « l'attention portée au prix a fortement progressé ». Ministère de l'agriculture : *Baromètre des perceptions alimentaires 2008* (consultable sur <http://agriculture.gouv.fr>).
- 2 Mouvement créé en Californie et proposant de ne consommer que des aliments produits à une distance de moins de 100 miles. Voir : <http://www.locavores.com/>

L'agriurbanisme

Le monde citadin et le monde agricole ne semblent donc pas très bien se comprendre. Même si des activités à bénéfice réciproque, comme les circuits courts, trouvent parfois leur place, elles ne représentent à l'échelle de l'agriculture française (qui occupe la moitié du territoire national) que des niches économiques, d'une grande utilité symbolique mais appelées à n'occuper qu'une fraction infime des surfaces concernées (plus de 500'000 ha en Ile-de-France). Cette incompréhension résulte sans doute d'une distanciation culturelle qui s'est progressivement installée depuis que l'exode rural a éloigné les populations citadines de leurs racines rurales.

C'est pour renouer ces liens rompus, et imaginer de nouvelles formes de relations entre la ville et l'agriculture, que des projets de co-construction territoriale ont émergé dans différentes villes de France, avant de prendre le nom de « programmes agriurbains », aujourd'hui intégrés dans le schéma directeur de l'Ile-de-France. Ces projets s'appuient sur une démarche de concertation dans laquelle les agriculteurs ou leurs représentants sont invités à faire connaître les conditions nécessaires à l'exercice de leur activité afin qu'elles soient prises en compte dans les projets territoriaux.

Mais une étape supplémentaire devra être franchie si l'on veut que ces expériences localisées ne s'enferment pas dans un rôle de territoire d'exception et qu'elles deviennent, au contraire, des modèles exemplaires utiles à l'ensemble des situations où la ville rencontre l'agriculture. Nous formulons pour cela l'hypothèse que le rapprochement culturel doit aussi concerner les professionnels du projet urbain, architectes, urbanistes ou paysagistes. Car c'est à eux que revient la responsabilité de penser la région urbaine dans sa globalité, c'est-à-dire en s'intéressant aussi à l'urbanisme ordinaire en expansion sur une agriculture ordinaire, comme y invite d'ailleurs la Convention de Florence.³

³ La Convention européenne du paysage, signée à Florence par les pays membres du Conseil de l'Europe en 2005, rappelle que les préoccupations paysagères ne doivent pas seulement concerner les espaces remarquables, mais aussi ceux du quotidien.

Du projet agriurbain à l'agriurbanisme

C'est dans cet objectif qu'a été créé le Collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire (CERAPT) qui regroupe des enseignants-chercheurs d'une école de paysage, d'une école d'architecture et d'une école d'agronomie⁴. Ce collectif organise des enseignements mutualisés rassemblant sur un même terrain d'étude des élèves de ces trois écoles, et pose les bases de ce qui constitue une initiation à l'agriurbanisme. Cette nouvelle spécialité que nous proposons de faire émerger consiste à prendre en compte dans un même projet territorial les besoins et des désirs de la ville autant que ceux de l'agriculture, en évitant de s'éloigner des réalités sociales, économiques et culturelles de ces deux mondes. Des premières expériences conduites depuis la rentrée 2007 émergent un certain nombre de principes et d'idées générales dont nous retiendrons ici les lignes principales.

Eviter les erreurs d'échelle

Toutes les formes de l'agriculture ne se développent pas sur les mêmes échelles territoriales. Une vaste région agricole comme le Bassin Parisien est dédiée aux grandes cultures céréalières depuis le Moyen-Âge, c'est-à-dire depuis que l'on a défriché les plateaux pour approvisionner en blé une population parisienne de plus en plus nombreuse (Paris a été durant plusieurs siècles la plus grande ville d'Europe)⁵. Vouloir transformer ces paysages céréaliers en un ensemble de petites fermes maraîchères, comme on le voit dans certains projets, serait une grave erreur qui conduirait non seulement à l'opposition catégorique du monde agricole mais aussi, à terme, à un échec économique, écologique et paysager. Les étudiants, auxquels nous souhaitons donner une vision réaliste et globale de la planification urbaine, doivent éviter d'appliquer à l'en-

-
- 4 L'ENSP de Versailles, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles et AgroParisTech. Voir <http://agriurbanisme.fr>
- 5 Voir à ce sujet l'intéressant travail de l'historien Jean-Marc Moriceau [1994].

semble des franges urbaines des principes qui ont pu fonctionner dans des projets d'exception.

Respecter la fonctionnalité de l'agriculture

Quelle que soit leur dimension, les exploitations agricoles n'ont pas pour vocation, comme peuvent le faire les espaces verts financés par la ville, d'occuper les espaces résiduels laissés par une urbanisation irréfléchie. Qu'elle soit céréalière, maraîchère, fruitière ou même forestière, une exploitation agricole doit respecter des contraintes spatiales spécifiques. La circulation des engins doit être la moins entravée possible, la taille et la forme des parcelles doivent être adaptées à la nature du travail que l'on y effectue. On doit également tenir compte de la surface du territoire agricole, qui doit être suffisante pour que les infrastructures nécessaires à son fonctionnement (concessionnaires de matériel, fournisseurs d'intrants, silos à blé, sucreries, etc.) puissent se maintenir à une distance raisonnable. La prise en compte de ces contraintes spatiales dans les projets urbains n'a rien d'insurmontable, l'important est surtout de ne pas les ignorer. L'enjeu est important, car l'enclavement ou la déstructuration de l'espace agricole conduisent, à terme, à son enrichissement.

Eduquer le regard

Le désir de campagne, nous l'avons vu, est surtout nourri par les images recomposées d'une agriculture telle qu'on imagine qu'elle était autrefois, même si elle n'a peut-être jamais existé. Les grands espaces de l'agriculture n'entrent pas dans ces images médiatisées (par l'industrie agroalimentaire notamment) et ne sont donc pas considérés comme attractifs. Il faut dire que la ville dense compose ses espaces ouverts à partir d'images issues surtout de l'art des jardins, alors que la banlieue lointaine qui s'éparpille sur les plateaux, notamment en lotissements pavillonnaires, ne regarde même pas le paysage qui l'entoure. L'action d'un paysagiste, ou d'un architecte urbaniste, peut aussi porter sur la formation du regard, en concevant des formes urbaines mettant en scène le paysage agricole à la manière dont les fronts de mer des stations balnéaires mettent en scène l'immensité de la mer. Ici aussi l'enjeu

est important, car il est beaucoup plus réaliste et moins onéreux d'apprendre à admirer le paysage réel que de vouloir à tout prix le refabriquer.

Inventer des alternatives au pavillonnaire

Les lotissements pavillonnaires, qui caractérisent une bonne part du linéaire des franges urbaines, ne sont certainement pas la meilleure manière de « finir » la ville ni d'assurer sa transition vers le monde agricole qui l'entoure. Etablies plus ou moins au hasard des disponibilités foncières et sans grand souci de planification préalable, elles perturbent le fonctionnement spatial de l'agriculture sans répondre, évidemment, aux besoins actuels de densification urbaine. Ici aussi, les réponses peuvent être architecturales et paysagères, en revisitant ce désir pavillonnaire si fortement ancré dans les populations, pour inventer des réponses à la fois mieux conçues spatialement et moins consommatrices d'espace. Le désir d'isolement, le désir de disposer d'un espace extérieur privé et celui d'être entouré d'espace ouvert, ont été trop longtemps réduits à une offre unique, celle du pavillon implanté au sein de sa parcelle. Les réponses peuvent être formulées autrement, en dissociant ces différentes attentes et en y répondant distinctement. L'agriculture a alors un rôle spécifique à jouer, et l'immensité des grandes cultures des plateaux peut s'avérer être la mieux à même de le remplir, car aucune autre forme de territoire ne peut offrir de paysage plus ouvert...

Conclusion : faire de l'agriculture un partenaire du projet territorial

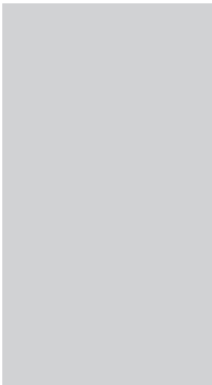
Les principes évoqués ci-dessus ne sont pas suffisants pour construire les nouvelles formes de projets rendues nécessaires par l'étalement urbain, mais ils sont tout au moins de nature à favoriser un dialogue constructif avec les agriculteurs. Ces derniers ne sont pas des jardiniers-paysagistes et ne l'ont jamais été mais ils sont, de fait, des producteurs de paysage, et ils ne refuseront pas ce rôle si les conditions de leur fonction première sont respectées et si la valeur « culturelle » de leur travail est reconnue.

Reconnaître cette valeur, c'est retrouver le bon sens qui veut que l'agri-culture —et c'est une évidence étymologique— ne relève pas de la nature.

Même dans un parc naturel —où l'on se déplace en voiture—, personne ne trouverait acceptable que l'on demande à l'industrie automobile de revenir à l'échelle artisanale qu'elle avait à la fin du 19^e siècle. C'est pourtant bien ce que l'on attend de l'agriculture lorsqu'on valorise ces « petites fermes » dont l'image provient davantage de l'étiquetage agroalimentaire que des livres d'histoire.

Ces deux erreurs de lecture, la confusion nature-agriculture et l'idéalisation de la ferme d'autrefois, fonctionnent comme autant de barrières à l'ouverture d'un dialogue entre l'agriculture et la ville. Ce que demandent les agriculteurs, pour être partenaires de projets territoriaux, c'est d'abord que l'on comprenne les paysages qu'ils produisent et qu'on les apprécie pour ce qu'ils sont au lieu de prétendre les réinventer sur des bases irréalistes.

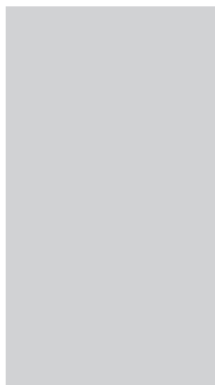
Dans ces conditions, un dialogue sera possible, et de nouveaux projets territoriaux pourront voir le jour. C'est le sens que nous voulons donner à l'agriurbanisme.



Bibliographie

- Donadieu, P. et Fleury, A. (2003) « La construction contemporaine de la ville-campagne », *Revue de géographie alpine*, 91, 4, pp. 19-28.
- Dubois-Taine, G. et Chalas, Y. (1997) *La ville émergente*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- Mazoyer, M. et Roudart, L. (2002) *Histoire des agricultures du monde : Du néolithique à la crise contemporaine*, Le Seuil, Paris.

- Ministère [français] de l'Agriculture (2008) *Baromètre des perceptions alimentaires*. Téléchargeable sur le site du ministère : <http://agriculture.gouv.fr/sections/presse/dossiers-presse/synthese-du-barometre>.
- Moriceau, J.-M. (1994) *Les fermiers d'Île-de-France*, Fayard, Paris.
- Vidal, R. et Fleury, A. (2008) «Agriculture, City and Territory : French experiments in urban agriculture », Actes du colloque de Leuven, *Rurality near the City*, publication électronique, Université de Leuven, <http://realitynearthecity.be>
- Vidal, R. et Fleury, A. (2009) «La cité agriurbaine, ville nature ou ville agricole ? », in Mager, C. (Dir.), *Le développement territorial, enjeux et méthodes*, PPUR, Université de Lausanne.
- Vidal, R. et Fleury, A. (2009) «La place de l'agriculture dans la métropole vert, nostalgies, utopies et réalités dans l'aménagement des territoires aux franges urbaines», *Projets de paysage*, <http://projets-depaysage.fr>.
- Vidal, R. et Vilan, L. (2008) «L'agriurbanisme : une spécialité professionnelle à construire», *Anthos*, 3, pp. 56-57.



Urbia

n°8 - juin 2009

ANTONIO DA CUNHA

Introduction : Urbanisme végétal et agriurbanisme
La ville entre artifice et nature

EMMANUEL BOUTEFEU

La demande sociale de nature en ville
Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise

NATHALIE BLANC

Vers un urbanisme écologique ?

CURDY PHILIPPE

La gestion des espaces verts dans la ville : entre densification urbaine et
préservation de la (bio)diversité sociale et naturelle

ANNE-MARIE MOKRANI

Du maillage vert de 1936 à la voie verte d'agglomération : genèse du projet

NELLY NIWA

La nature en ville peut-elle être agricole ?
De la Suisse au Japon

ROLAND VIDAL ET ANDRE FLEURY

Aménager les relations entre la ville et l'agriculture. De nouveaux enjeux
territoriaux et une nouvelle approche « agriurbaniste »

ISSN 1661-3708